
Nicolò Rusca *“Haissez l’erreur, aimez les errants”*

Coordination et introduction de Pier Carlo della Ferrera
Essais d' Alessandro Botta, Claudia di Filippo Bareggi et Paolo Tognina



NICOLAI
RUSCAE S. T. D.

SVNDRII IN VALLE TELLINA

ARCHIPRESBYTERI,

Anno M. DC. XVIII.

Tuscianæ in Rhætia ab Hereticis necati
Vita, & Mors.

AVCTORE IO. BAPTISTA BAIACHA
Novocomense, I. V. C.

Per Io. Antonium fratrem eculgata.



C O M I,

Apud Io. Angelum Turatum, Successorem quon.
Hieronymi Fronz. M. DC. XXI.

Nicolò Rusca naquit à Bedano, un petit village aux alentours de Lugano, en avril 1563. Son père, Giovanni Antonio, et sa mère, Daria Quadrio, tous deux appartenant à de nobles familles de la région de Côme et du Tessin, confient sa première instruction à Domenico Tarilli, curé de Comano. Après avoir appris les fondements de la grammaire et de la rhétorique ainsi qu’une éducation fortement imprégnée de l’esprit religieux catholique le plus traditionnel, Rusca continue ses études, d’abord à Pavie, puis au collège des jésuites à Rome.



Après quelques mois, en 1580, il entre au Collège Helvétique, fondé à Milan par Charles Borromée dans le but précis d’instruire et de former selon l’orthodoxie catholique les jeunes prêtres provenant des territoires de frontière les plus exposés à la diffusion du protestantisme. Une fois les études terminées, au cours desquelles il a pu approfondir la connaissance du grec et de l’hébreu, le 20 octobre 1586 Nicolò Rusca devient diacre, avant d’être ordonné prêtre le 23 mai 1587.

Quelques mois après, il est chargé de la paroisse de Sessa, village du Malcantone à l’ouest de Lugano et, deux ans plus tard, il est nommé archiprêtre de Sondrio. Il s’y établit en septembre 1590, à la suite de la désignation du Conseil communal de la ville et de l’élection populaire, ratifiées l’année suivante par les autorités ecclésiastiques. Il se rend ensuite à Pavie pour recevoir son titre de docteur en théologie sacramentaire,

ainsi que l’exigeaient les prescriptions pontificales de l’époque. Les premières années que Rusca passe à Sondrio sont caractérisées par le zèle qu’il met dans la réédification spirituelle et matérielle de la paroisse Saints Gervase et Protase, qui alors était dans des conditions difficiles, tant à cause du moment historique particulier que pour la conduite discutable de son prédécesseur, un certain Francesco Cattaneo.

L’activité de l’archiprêtre de Sondrio en défense de la religion catholique contre la diffusion de ce qu’à l’époque on appelait l’hérésie protestante se manifeste principalement sur deux fronts. D’une part, par l’action énergique de rétablissement et de maintien des pratiques religieuses sacramentelles (en premier lieu la confession), de l’autre par la prédication efficace avec laquelle il soutient les principes du catholicisme (sur la fonction médiatrice du Christ et sur la valeur de la messe) dans les débats publics avec les disciples de la foi réformée, qui ont lieu à Tirano et à Piuro entre 1595 et 1597. Durant cette période, Rusca se fait promoteur de la refondation de la Confrérie du Saint-Sacrement (1608-1609).

Au fil des années, la présence de Rusca commence à devenir décidément gênante pour les gouvernants grisons de religion réformée. Vers la fin de 1608, sous peine de mort, l’archiprêtre est accusé de complicité dans la tentative d’homicide du prédicateur protestant Scipione Calandrino. Réfugié à Bedano, son village natal, et à Côme, auprès de l’évêque Archinti, Rusca ne retournera à Sondrio qu’un an plus tard, après que les magistrats grisons ont vérifié son innocence et encaissé une importante somme d’argent – à titre de pénalité et de remboursement des frais de justice – payée volontairement par la communauté de Sondrio.

Il reprend ainsi et intensifie son activité pastorale en défense du catholicisme, défense qui prend le caractère d’une opposition acharnée et tenace lorsqu’au début de 1618 les protestants instituent à Sondrio un collège ouvert à des représentants des deux confessions, sous le contrôle substantiel d’enseignants et de prédicateurs réformés. Rusca fut si actif auprès de ses fidèles que le collège ne fut fréquenté par aucun catholique et, de fait, il ne put jamais remplir sa

Page précédente:

Portrait de don Nicolò Rusca exécuté par le peintre de Sondrio Antonio Caimi en 1852 (Sondrio, Collégiale Saints Gervase et Protase)

A gauche:

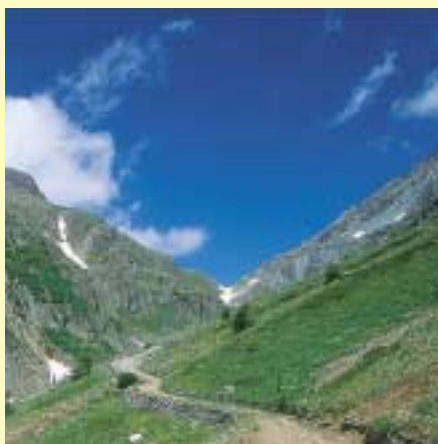
Frontispice de la première biographie de Rusca

Nicolai Ruscae S.T.D. Sundrii in Valle Tellina Archipresbyteri anno MDCXVIII Tuscanae in Rhegia ab Hereticis necati Vita & Mors - écrite en 1621 par Giovanni Battista Bajacca

En haut:

L’entrée de la maison natale de Nicolò Rusca à Bedano, dans le canton du Tessin

fonction. Cette circonstance fournit aux Grisons et au parti pro-francovénitien – qui voit et qui craint de possibles implications politiques de l'activité de Rusca à l'appui des manœuvres des Austro-Espagnols pour le contrôle de la Valteline – l'occasion pour lancer l'attaque décisive contre l'archiprêtre de Sondrio. D'après les descriptions des biographes catholiques de l'époque, la nuit du 24 juillet 1618, soixante hommes armés, après avoir entouré le presbytère, pénètrent dans la chambre du prêtre, l'arrachent de son lit et, après lui avoir laissé le temps d'endosser sa soutane, l'attachent sur une jument avec la tête à l'arrière. Le lendemain, ils emmènent Rusca, à travers le Valmalenco et le col du Muretto, en Engadine et de là à Coire, où ils le renferment dans le grenier d'une auberge et le tiennent prisonnier pendant près d'un mois, avant de le transférer à Thusis. Isolé dans une prison étroite, au début de septembre il est soumis à un procès sommaire, accompagné de tortures



inhumaines par lesquelles ses accusateurs essayent de lui extorquer des aveux de délits probablement jamais commis. Mais «faisant preuve d'un courage constant et imperturbable, sans aucun tremblement», il repousse toutes les imputations comme «fausses et téméraires». Mis à bout par l'atrocité et la violence des mauvais traitements, que son physique fragile ne peut supporter, don Nicolò Rusca meurt le 4 septembre 1618.

Dès le lendemain de sa mort, l'archiprêtre de Sondrio est vénéré presque comme un saint et son corps devient aussitôt l'objet de dévotion de la part du peuple catholique. En été 1619, la dépouille de Rusca est exhumée dans la nuit et transportée en cachette dans

l'abbaye de Pfäfers, au nord de Coire, où elle reste jusqu'à la moitié du XIXe siècle. Après l'abolition de l'abbaye, les reliques, placées dans la bibliothèque, demeurent oubliées jusqu'en 1845 lorsque, grâce à l'intérêt porté par l'évêque de Côme monseigneur Carlo Romanò et du chanoine de Sondrio Giacinto Falcinelli, l'autorisation est accordée pour les transférer en Valteline, dans le sanctuaire de la Sassella. Entretemps, l'évêque de Côme lui-même envoie la demande suivante au Saint-Siège: «A la gloire de Dieu, à la vénération du curé qui donna son âme à ses brebis, au bien de celles-ci et pour conforter le zèle des excellents curés de mon vaste et difficile diocèse et pour ma consolation, je supplie afin que ces reliques puissent être portées solennellement dans l'Eglise archipresbytérale de Sondrio et de les mettre dans une niche, de les exposer avec les lumières allumées et les vénérer, surtout le jour du martyr, comme on faisait depuis des temps immémorables, où elles gisaient auparavant». Après avoir reçu une réponse affirmative, le 8 août 1852, les reliques de don Nicolò Rusca sont solennellement transportées dans la Collégiale de Sondrio et placées au début de la nef, à droite de la porte principale, où elles se trouvent aujourd'hui encore.

A une époque de violence, souvent atroce et parfois pratiquée sans moyens termes par les deux factions qui se disputaient le camp, don Rusca se pose en substance comme un opérateur de paix. Son équilibre et sa modération, malgré la fermeté et la conviction des choix, s'opposent aux excès du radicalisme intégraliste et intransigeant, dont le tribunal qui le condamna constitue un exemple manifeste. Si nous devons croire aux paroles de Bajacca, premier biographe de Rusca, dont les écrits sont confirmés aussi par les protestants, l'archiprêtre de Sondrio «réprouvait hautement toutes les expressions extrêmes et mordantes qui ne pouvaient qu'attrister et offenser l'âme des hérétiques sans porter aucun bénéfice à leur santé spirituelle».

Soucieux de récupérer les fidèles à la religion catholique plutôt que de poursuivre et d'éliminer ceux qui avaient embrassé le nouveau crédo, il sut s'attirer la bienveillance de tout le peuple. Prêtre pasteur, il exerça

Le chemin muletier qui porte au col du Muretto, dans le haut Valmalenco, par où passa Rusca, le 26 juillet 1618, lorsqu'il fut porté prisonnier à Coire et à Thusis

une activité en faveur de l'acculturation et de l'éducation morale; il conçut et soutint une foi orientée vers le verbe qui, par ses sermons, ses confessions, sa catéchèse, mettait l'accent sur l'importance du mot dans la pratique religieuse; il adopta, vis-à-vis de la nouvelle religion, non pas l'attitude du contre-réformateur violent, mais celle du réformateur catholique pacifique.



«Haïssez l'erreur, aimez les errants» telle est la devise attribuée traditionnellement à l'archiprêtre de Sondrio: la foi et la certitude catholique dans la Vérité, qui combat et qui *hait l'erreur*, semblent s'accompagner, dans la figure de don Nicolò Rusca, à l'ouverture d'esprit et à la disponibilité au dialogue de celui qui *aime les errants*.

Image de l'abbaye
de Pfäfers
au XVII^e siècle,
où furent gardés
les restes de Rusca
de 1619 à 1845

Politique, religion et société dans la Valteline du premier gouvernement grison



Ainsi que nous le savons, en 1512 la Valteline et les comtés de Bormio et de Chiavenna furent englobés dans la République des Trois Ligues, une formation politique très spéciale, issue de plusieurs pactes jurés entre trois composantes: la Ligue de la Maison-Dieu, ou *Caddea – Gotteshausbund*, ou *Chadè* -, la Ligue Grise ou Ligue Haute – dite aussi *Grauer Bund* ou *Oberer Bund*, ou encore *Liga Grischa* – et, la dernière-née, la Ligue des Dix Juridictions ou Directoires - *Zehngerichtenbund* – la plus petite des trois: des entités très différentes entre elles et dont le seul élément en commun était constitué par la dépendance spirituelle de Coire. La République était constituée par un ensemble désordonné de communes qui, du reste, autrefois, n’avaient pas hésité à accueillir quelques vallées alpines de langue italienne, comme la vallée de Poschiavo qui, en 1408, était entrée dans la Ligue de la Maison-Dieu comme membre paritaire en échange du paiement d’un cens annuel. De plus, dès 1512, dans la Valteline fera son apparition un document – les cinq articles d’Ilanz – dont l’authenticité n’est pas unanimement acceptée – et dans lequel – ainsi affirmait-on – les Grisons se seraient engagés à accepter l’entrée de la Valteline et des comtés dans les Ligues en qualité de membres confédérés. D’après ces accords, les Valtelinois auraient participé à égalité de droits aux Diètes grisonnes, tout en conservant leur autonomie de gestion locale en échange de leur fidélité aux Ligues et d’un cens annuel de mille florins. Qu’ils soient faux ou authentiques, ces articles expliquent toutefois très clairement le ressentiment avec lequel la population valteloise regardera sa condition d’assujettissement. Une condition vite ressentie comme humiliante, d’autant plus que les actes constitutifs de celle qui sera appelée la *Republik Gemeiner Drei Bünde*, ou *Drei Graubünde*, se situèrent à une date ultérieure, entre 1524 et 1526. Entre ces deux années, naquit une fédération de fédérations aux caractéristiques très intéressantes, fondée sur un principe de représentation qui, des assemblées locales de voisins, communautés rurales théoriquement “libres”, se propageait jusqu’au sommet. D’autre part, les communes rurales étaient unies pour former ce qu’on appelle les Communes juridic-

tionnelles ou “Comungrandi”, une cinquantaine environ, à leur tour regroupées en districts, puis en Ligues. En 1524, toutefois, un système d’assemblée “central” était institutionnalisé, comprenant une Diète et un organisme formé par les Trois Chefs des Ligues qui se réunissait en général trois fois par an à Coire. Très célébrées pour leur structure “populaire” et souvent exaltées comme l’incarnation la plus pure de la “démocratie évangélique” – mais aussi très contestées pour les mêmes motifs –, les Ligues étaient donc en réalité constituées par un tissu politique évanescant, sous lequel se cèlaient des forces sociales diverses. Dès le début, alliance innaturelle de nobles féodaux – laïques et ecclésiastiques – et de communes rurales, les Grisons aussi connurent en effet, comme on le verra, une forte poussée vers l’aristocratisation par une classe dirigeante très habile à s’introduire dans les mécanismes communaux pour les plier à ses propres intérêts.¹ Comment étaient gouvernés les territoires soumis? En substance, les Grisons visèrent à confirmer en Valteline et dans les comtés les structures qui s’étaient consolidées pendant le gouvernement milanais. Toutes les autonomies antérieures furent protégées et cela vaut surtout pour les anciennes zones “de frontière” telles que Livigno, Bormio, Chiavenna et la vallée de San Giacomo. La situation de la Valteline proprement dite était beaucoup plus complexe et fut au contraire très contrôlée. La division du territoire resta pour ainsi dire identique à celle de l’époque milanaise: c’est ainsi que survécurent les quartiers dits “Terzieri”. L’ensemble de la vallée était représenté par un Conseil, dont la tâche la plus délicate était de répartir les dépenses et les impôts extraordinaires, mais qui défendait en tout cas les intérêts de la vallée. Ici aussi, les décisions prises devaient être approuvées par les communautés locales, dont la vie était régie par des Statuts: rédigés en latin en 1531, revus

¹ Pour ces aspects politico-institutionnels, je renvoie à mon ouvrage *Frontiere religiose della Lombardia. Il rinnovamento cattolico nella zona “ticinese” e “retica” fra Cinque e Seicento*; Milan, Unicopli, 1999, et à la bibliographie spécifique qui y est citée; je signale également l’excellente introduction de Diego ZOIA, *Li Magnifici Signori delle Tre Eccelse Leghe. Statuti ed Ordinamenti di Valtellina nel periodo grigione*; Sondrio, L’officina del libro, 1997.

en 1538, puis traduits en vulgaire en 1548, ils furent enfin publiés en 1549 à Poschiavo. Chaque communauté gérait, dans ses multiples aspects, la vie locale se basant sur ses propres coutumes, en général orales et très anciennes. Cette structure complexe était dirigée par quelques fonctionnaires grisons résidant à Sondrio et dans les divers “Terzieri”: leurs charges étaient vénales –

Devenues grisons avant la Réforme, la Valteline et les comtés se trouveront vite à avoir à faire à un Etat dans lequel les idées de Zwingli n’avaient pas tardé à se propager, à cause aussi de l’autonomie de la gestion des Communes rhétiques et du manque d’un centre politique en mesure d’imposer sa volonté. Dans un contexte où l’évêque de Coire était encore très puissant en tant que



c’est-à-dire qu’elles étaient achetées – et la vénalité et la corruption qui en découlait, mais aussi l’inefficacité qu’elle provoquait, devint ensuite l’accusation “classique” des bailliages contre les Seigneurs grisons. Derrière ces accusations il y avait également un problème complexe de rapports politiques et sociaux entre les dominés – ou plus exactement la noblesse valtelinoise, une noblesse certes beaucoup moins puissante que celle de la plaine lombarde proprement dite, et pourtant suffisamment forte et unie dans la défense de sa domination économique et surtout politique sur le territoire – et les grandes familles grisonnes, provenant de zones, tout compte fait, pauvres et donc hautement intéressées aux vallées de langue italienne. Ce sera donc toujours en Valteline qu’auront lieu les frictions les plus fortes. En effet, étant la zone la plus riche, les Ligues continueront à la considérer comme économiquement indispensable et à la défendre avec acharnement.

A cet état de tension il faut ajouter un autre terrain de heurt, qui finira par devenir le plus important, à savoir le conflit religieux.²

Seigneur féodal, les mesures d’Ilanz de 1524 réduiront tout d’abord le rôle des ecclésiastiques, alors bien contrôlés par le pouvoir civil: après avoir limité les droits de tribunal, réglementé les legs spirituels, on établit le principe de l’élection directe du clergé qui avait charge d’âmes par les assemblées des paroissiens. Par la suite, en juin 1526, on s’attaqua surtout aux droits seigneuriaux de l’évêque de Coire. Les bénéfices vacants, en général dans la disponibilité du Pape, auraient dû n’être conférés qu’aux indigènes, toute la matière bénéficiaire et les droits de dîme furent retouchés, une limitation précise fut établie à l’expansion des biens du clergé, à la liberté de tester en faveur d’organismes ecclésiastiques et de clercs et à l’admission des novices dans les couvents: des décisions qui, en principe, auraient dû être étendues aussi aux bailliages – ce qui aura lieu beaucoup plus tard – au moment de la publication des nouveaux Statuts. Les Ligues établirent égale-

Coire au début du XVIIe siècle, telle qu’elle est représentée dans la Description de la Rhétie de Johann Guler von Weineck (1616)

² Voir encore mes études, notamment pour le cas paradigmatique de le Valmalenco, et la bibliographie précédente qui y est citée.

ment de la seule façon qui permettait de ne pas briser définitivement la nouvelle-née et fragile République, c'est-à-dire en reconnaissant le *ius reformandi* aux différentes communautés et la pleine égalité confessionnelle – expérimentée pour la première fois en Europe à cette époque – des confessions catholique et réformée, à l'exclusion explicite de toute secte radicale: cette règle naturellement fut appliquée, et cette fois-ci immédiatement, aussi à la Valteline et aux Comtés. Il convient donc de réfléchir tout d'abord sur le fait que l'application de ces règles en Valteline et dans les comtés, que les vallées estimèrent injustement frustrantes, se présentait comme l'extension, qu'il est difficile de définir non légitime, de



dispositions grisonnes dans des terres considérées à tous les effets comme “sujettes”. Cependant, on se rendit vite compte que l'intention des Liges, par la force des choses, n'était pas seulement de protéger la liberté confessionnelle des minorités, mais aussi de mettre en œuvre une politique destinée à favoriser de multiples façons l'expansion des idées réformées dans les vallées. Il s'agissait d'une ligne d'action rendue en quelque sorte nécessaire par la particularité de zones dépendant d'une autorité spirituelle, l'évêque de Côme, située hors des frontières de l'Etat et donc absolument incontrôlable et qui, de plus, faisait partie d'un Etat impérial (comme le sera bientôt le Milanais après la mort du dernier duc) et donc espagnol: en un mot “ennemi”. Ainsi, tandis que les communautés évangéliques des trois Liges se donnaient une structure et une organisation sur le territoire, lorsque dans les premières années 40 du XVIe siècle, le raidissement doctrinal initial dans le

camp catholique provoqua une vague d'exilés pour des raisons de foi, beaucoup d'entre eux s'établirent dans ces vallées, de langue italienne et tolérantes sur le plan religieux. Ignorant l'inquiétude religieuse qui animait ces exilés, les Grisons leur permirent presque aussitôt de s'y enraciner en une position de privilège: et ce furent en effet eux qui véhiculèrent dans ces terres les nouvelles doctrines, qui se diffusèrent en petits groupes mais très disséminés sur le territoire. D'après une idée très enracinée, la Réforme ne se propageait pas tellement dans la classe nobiliaire – qui y adhéra très modestement - ni dans la classe populaire - attachée par tradition aux vieilles convictions – mais plutôt dans une classe intermédiaire érudite et nantie, formée de marchands, mais aussi de notaires et peut-être aussi d'ecclésiastiques, pour laquelle probablement l'adhésion aux nouveaux Seigneurs constituait, comme le prouve le cas du Valmalenco, une occasion économique et sans doute politique très intéressante. Sur le plan religieux donc l'action des Liges fut parfaitement compréhensible, bien que maladroite. En effet, l'aversion de la classe aristocratique pour l'éloignement du gouvernement local, auquel s'ajoutait, naturellement, celle du clergé des vallées, rendait pratiquement très limitées les possibilités réelles d'expansion de la nouvelle Eglise. Mais c'est précisément pour cette raison que les Grisons essayèrent de protéger les petites communautés évangéliques et de les enraciner définitivement dans le territoire. En 1557, donc, la Diète d'Ilanz reconnut aux pasteurs réformés qui, du reste, étaient eux aussi rigoureusement contrôlés, la liberté de prêcher et, en même temps, prit des mesures destinées à être très impopulaires. Une communauté était légitimement constituée là où il existait au moins trois évangéliques; d'après la loi, les catholiques auraient donc dû leur céder une église – au cas où il y en avait plus d'une – ou bien permettre l'usage alterné de la seule existante; pareillement, on prévoyait que les cimetières servent aux deux communautés. Encore, la Diète de Davos, l'année suivante, établit qu'à tout prêcheur fût garanti un salaire annuel à prélever des recettes des églises locales – ou du trésor communal au cas où les premières auraient été insuffi-

santes. Comme il était prévisible, ces dispositions donnèrent lieu à d’innombrables contestations et vengeances locales, surtout là où les évangéliques étaient très peu nombreux: ainsi que le démontre encore le Valmalenco de façon exemplaire, partout où les intérêts de communautés pauvres dans leur ensemble étaient touchés et qui bientôt s’estimèrent injustement frappées, parce qu’une grande partie des biens ecclésiastiques locaux était probablement finie dans la disponibilité de protestants individuels ou, en tout cas, de familles réformées.

D’autre part, ce malaise fournissait un excellent prétexte au clergé catholique qui se sentait, à raison, assiégé de toutes parts. Son problème majeur était constitué par le projet, poursuivi avec constance par les Liges jusqu’en 1620, de couper tout rapport avec l’autorité ordinaire de Côme, une dépendance devenue inquiétante au milieu du XVI^e siècle après que le monde catholique essayait de réorganiser avec le Concile de Trente, désormais arrivé à sa conclusion. Que l’autorité ordinaire de Côme se sentît depuis toujours menacée par les Grisons n’était vraiment pas une nouveauté: en effet, les Liges étaient en majorité réformées. En outre, nous l’avons vu, il manquait un véritable centre politique: pour toute décision à prendre au niveau central, il fallait conquérir une majorité suffisante en convaincant les Communes une à une. Ce qui se faisait normalement par de l’argent. La clôture du Concile ne fera qu’augmenter les soucis des gouvernants des Liges: l’Eglise de Rome reprenait de plus belle son expansion. En 1576, un décret grison empêchera l’entrée dans les vallées de tout ecclésiastique étranger, y compris l’évêque de Côme qui était censé organiser la structure de base des églises locales, souvent pleines de défauts et de lacunes, pour appliquer l’esprit et la lettre du Concile de Trente. L’année suivante, un édit prévoira l’emprisonnement, ou d’autres peines tout aussi sévères, pour quiconque – particulier ou communauté – héberge ou aide de quelque sorte que ce soit des clercs ou des moines étrangers. Ainsi, toutes ces dispositions frappaient au cœur l’église de la Contre-Réforme, qui se voyait entravée dans tout ce qu’elle estimait plus délicat et vital: la réforme culturelle, pastorale et morale de son clergé, en tant que

condition non seulement pour la moralisation de la société chrétienne, mais aussi comme condition *sine qua non* pour arrêter l’expansion de la Réforme qui était née, disait-on, précisément des “maux” de l’Eglise. On comprend bien donc pourquoi la plupart des initiatives que, de Milan, Charles Borromée essayait de mettre sur pied pour les catholiques de la République des Trois Liges allait dans la direction d’une visite: un permis qui sera toujours refusé jusqu’à celle que l’évêque Ninguarda réussira à faire en 1589, étant Valtelinois, l’entrée dans les vallées ne pouvait lui être refusée. Les interdictions ne concernent en tout cas pas seulement l’entrée, mais aussi la sortie: encore en 1618, le Gouverneur de Sondrio défendait au clergé valtelineois «sous peine de mille écus» de se rendre au dernier synode de Côme organisé par Filippo Archinti: une interdiction qui fut prise au sérieux, vu qu’aucun prêtre effectivement ne s’y rendit.

D’après une pratique très répandue, il est vrai que des ecclésiastiques étaient envoyés dans les vallées, en général des réguliers, pour effectuer sous une fausse identité des “visite mascarate” (visites masquées). Revenons toutefois à la visite officielle effectuée en 1589 par Ninguarda: par le fait qu’il était Valtelineois on ne pouvait lui interdire l’entrée dans les vallées, mais ce fut une visite brève, visant plutôt à renouer des contacts par trop longtemps interrompus et à évaluer les dommages provoqués par les évangéliques: quelque chose de plus qu’un recensement et une radiographie de la situation. La première visite proprement dite a été celle que Filippo Archinti fit en 1614-15, après qu’il négocia avec les Seigneurs grisons le droit d’entrer en Valteline. Ce qui lui fut accordé moyennant une importante somme et au cours d’une saison très peu heureuse, c’est-à-dire en hiver. L’évêque fut ensuite invité à accélérer la visite, qui se traduisit donc en un recensement détaillé des églises et des biens paroissiaux, objet de nombreuses contestations sur l’usage que les réformés pouvaient en faire depuis 1557. Ce n’est qu’avec l’évêque Carafino, qui sera à la tête du diocèse de Côme de 1626 à 1665, que nous aurons enfin l’impression de trouver dans les vallées un catholicisme typique du Concile de Trente.

En ce qui concerne la doctrine chrétienne et donc la formation des laïques, la visite d'Archinti revêt une grande importance à cause justement de la particularité du diocèse de Côme comme terre de frontière religieuse. Néanmoins, nous ne trouvons presque aucun témoignage concret de sa visite. Ce n'est qu'à Sondrio que Rusca semble l'avoir organisée en indiquant les modalités: «Après avoir sonné le deuxième coup avec la cloche principale et réuni les filles et les garçons, on les fait réciter les prières quelques fois. Les ecclésiastiques et d'autres hommes enseignent aux garçons; aux filles les femmes, surtout les institutrices. Ensuite on les fait parler et les garçons, lorsqu'ils doivent parler, on les fait monter sur les chaires destinées à cet effet; les filles, elles, parlent en bas. Puis, s'il reste du temps, on chante tantôt le Pater et l'Ave, tantôt le Credo et cætera. Enfin, on chante des laudes à genoux; le premier vers est chanté par les ecclésiastiques et les garçons ensemble, puis le second, par les filles et les femmes ensemble, et ainsi de suite; une fois fini, on chante les vêpres. Mais c'est très difficile de les élever à la doctrine chrétienne, surtout les garçons qui se sauvent facilement et se cachent pour ne pas se faire retrouver par les chercheurs». Bien que le cas de Sondrio est, de toute évidence, très particulier, Rusca souligne ici quelques éléments caractéristiques intéressants et spécifiques. Tout d'abord, nous retrouvons la division habituelle entre garçons et filles. L'éducation des premiers revient entièrement aux ecclésiastiques. Les filles, elles, comme d'habitude, sont confiées à quelques "femmes". Nous savons du reste qu'effectivement à Sondrio il y avait six maîtres d'école, qui collaboraient aussi sur le plan de la catéchèse: il est même probable que comme dans les Trois Vallées, on tournait la difficulté en recourant à des maîtres en mesure d'enseigner aussi les rudiments de la foi. Ceci se produit aussi, par exemple, à Poschiavo, une autre zone chaude du point de vue religieux où, en 1611, Frédéric Borromée, «pour subvenir au grand besoin qu'à la communauté de catholiques de Poschiavo de maîtres qui instruisent les garçons, sans les exposer au danger qu'ils courent en les envoyant aux écoles d'hérétiques», décida d'en garder un à ses frais

«avec la tâche de former ces garçons, et ces jeunes, conformément au besoin du pays sur les choses de la sainte foi catholique, les coutumes chrétiennes et les lettres». ³ On a en tout cas la nette impression que Rusca conçût cette doctrine selon un style très personnel qui relevait plutôt de la controverse que de la simple éducation catéchistique: tel est probablement le sens de cet apprentissage à la "dispute" – autrement dit à la défense publique – qui pour les garçons allait jusqu'à comporter l'usage d'une sorte de "chaire". Il ne faut pas oublier que le rapport de la visite Archinti contient également la liste des "compositions de l'archiprêtre de Sondrio", presque toutes sur le type d'une controverse.

Mais le cas de Sondrio semble exceptionnel: et, sans doute, précisément pour cette raison, il nous est raconté avec tant de détails. Dans l'ensemble, en effet, la visite semble négliger presque entièrement l'aspect de l'éducation catéchistique, dont l'évêque, on l'a vu, était parfaitement conscient de l'importance et cela, sans doute, parce que son attention était une fois encore toute concentrée sur la formation et le contrôle du clergé. L'obligation de la doctrine dominicale est certes constamment répétée dans les ordinations, mais très peu de données utiles nous sont parvenues, ce qui ne veut pas dire que l'éducation catéchistique était nécessairement négligée. Il convient même de souligner qu'aucun obstacle sérieux n'était posé par les autorités locales au déroulement de la vie religieuse des communautés catholiques en ce qui concerne la prédication et l'enseignement de la doctrine chrétienne, pourvu que l'on ne fit pas de prosélytisme, une attitude expressément défendue par le régime grison de deux confessions.

En revanche, pour la région de Chiavenna, nous connaissons un édit de 1597 par lequel on entendait régler la catéchèse de la communauté catholique. Il s'agit d'un ban du commissaire grison à Chiavenna qui établissait «l'obligation des prêtres de faire réciter le Pater, le Credo et les dix commandements en vulgaire». La disposition révèle sans

³ Filippo ARCHINTI, *Visita pastorale alla diocesi*, éd. partielle; in "Archivio Storico della Diocesi di Como", v. 6, p. 521; Côme, 1995.

⁴ Filippo ARCHINTI, *op. cit.*, p. 374.

doute le souci que le catéchisme soit enseigné suivant des modalités différentes dans les communautés catholiques et protestantes: «Etant... la volonté commune de nos illustres et excellentissimes seigneurs... que dans le pays de tous leurs sujets, et surtout où les oraisons mentionnées ci-après ne soient pas enseignées par des prêtres et frères dans leurs paroisses de cette façon, c’est-à-dire le Pater, les articles de la foi et les dix commandements de la loi, soient dites par tous et n’importe quel curé lors de la célébration de leurs sermons et des messes; et faite à haute voix en langue vulgaire et intelligente que toute personne comprenne et puisse en profiter, pour vivre chrétiennement et suivant la parole pure et sainte de Dieu, sans ajouter ni ôter aucun point, et ce, au bénéfice de tous, et surtout des pauvres ignorants... par conséquent... on proclame publiquement le ban selon lequel tout prêtre, frère ou curé ... veuille et doive, sous peine d’être immédiatement déchu de son office et qui plus est de l’arbi-

fit... c’est-à-dire “Notre père...”. Suit la confession de la foi que font tous les chrétiens, qui s’appelle couramment le symbole des apôtres... C’est-à-dire “Je crois...” “...Suivent les dix commandements de la loi de Dieu, tels qu’ils sont écrits dans l’Exode, chapitre 20 ...».

Le ban terminait, à la manière évangélique, par un autre bref rappel des Ecritures: «Le résumé de toute la loi est le suivant: Tu aimeras le Seigneur Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force, tu aimeras ton prochain comme toi-même; de ces deux commandements dépend toute la loi et les prophètes. Saint Marc, chapitre 12».⁵

Ce ban parle donc de façon très explicite de la grande préoccupation des gouvernants grisons pour une catéchèse catholique qui prenait corps tout en se différenciant de la catéchèse réformée: pas de préceptes de l’église ni d’entraînement aux disputes. La tentative est donc de trouver, au-delà des différences de type confessionnel, une homogénéité de formation, ou mieux d’éducation, à la fois religieuse et civile, du “bon sujet”: style sobre, but moral, langue vulgaire, références uniquement aux Ecritures «pour vivre chrétiennement et suivant la pure et sainte parole de Dieu, sans ajouter ni ôter aucun point». Quant à la prédication, souvent succédant à l’éducation doctrinale, aux «fidèles sujets du comté de Chiavenna de la religion catholique», il était accordé «qu’ils puissent selon leur besoin accepter et prendre ou se procurer des prédicateurs, à condition toutefois qu’ils ... soient natifs du pays des seigneurs Grisons et leurs sujets, ou des seigneurs suisses et que ces prédicateurs doivent prononcer ou dire en langue vulgaire italienne devant le peuple leurs oraisons ordinaires d’église conforme à leur religion».

Du point de vue qui nous intéresse ici, nous devons retenir que dans l’ensemble l’importance que les communautés réformées accordaient, tant à la prédication qu’à la formation catéchistique, a été un exemple convaincant aussi pour les catholiques: c’était avec la même cloche que l’on appelait les fidèles des deux confessions à la prêcherie ou à la doctrine. Pour les catholiques, les



Les luttes religieuses dans la Valteline aboutirent à l’été de 1620 au massacre perpétré contre les protestants.
Dans la bataille de Tirano du 11 septembre les Valtelinois repoussèrent la controffensive grisonne (plaque de cuivre repoussée de Renzo Antamati, 1950)

trage de sa seigneurie magnifique... dans tous ses sermons, messes et autres offices qu’il aura à célébrer en public et en secret, dire, faire et enseigner les oraisons dites ci-dessus et ci-dessous, les articles de la foi et les dix commandements avec l’addition de toute la loi de la façon susdite et ainsi qu’elles sont indiquées ci-après... D’abord l’oraison que Notre Seigneur Jésus-Christ

⁵ Filippo ARCHINTI, *op. cit.*, p. 659-661.

difficultés étaient ici encore dans la préparation du clergé. Et ce n'est pas un hasard si Archinti et Carafino prêtaient tant d'attention à ce point justement. Or, la majorité des prêtres valtelinois entre la fin du XVIe et le début du XVIIe siècle ne brille pas par leur préparation culturelle et beaucoup d'entre eux dans la paroisse semblent n'avoir fait que des études de "lettres humaines" ou de "grammaire"; toutefois, malgré les plaintes



dans ce sens, nous ne trouvons plus de cas d'une irrégularité éclatante. Un peu moins d'un tiers du clergé est formé de théologiens, soit un total de 45 sur 126, dont 17 du Collège helvétique qui depuis 1579 avait été pratiquement la seule initiative utile pour la Valteline et les comtés: sur un total de 38 auditeurs – nombre qui variait dans le temps – 6 places étaient réservées aux Liges Grises et 8 à la Valteline. A remarquer que dans les zones plus chaudes la formation des prêtres faisait l'objet d'une plus grande attention: à Sondrio nous trouvons, comme on l'a vu, Rusca, mais dans le Valmalenco 2 sur 3 des prêtres locaux avaient étudié à Milan; à Villa di Tirano et à Mazzo travaillaient en tout 8 théologiens dont 3 formés au Collège helvétique; à Tresivio ils étaient 3 sur 7; tandis qu'en Valchiavenna 5 des 9 théologiens provenaient du Collège helvétique et 2 du germanique de Rome. Ainsi comprenons-nous aujourd'hui que l'enjeu des deux Borromée et des ordinaires de Côme était tout d'abord la requalification du clergé d'après les règles de la nouvelle église née du Concile: et cela explique aussi bien des silences qui concernent la pastorale des laïques jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Ce qui est clair c'est qu'en allant vers le nou-

veau siècle, chaque groupe confessionnel se renfermait et faisait corps avec sa communauté dans un contexte imprégné de multiples tensions internationales aussi: des contestations sur les dîmes aux désordres dûs à l'histoire de Johann von Planta, tous des épisodes qui rentrent dans le cadre des vicissitudes huguenotes de la nuit de la Saint-Barthélemy.⁶ Et si les données qui permettent de comprendre le catholicisme du XVIIe siècle tournent autour de l'application du Concile de Trente, les vicissitudes grisonnes de la fin du XVIe siècle sont à rattacher au mouvement politique complexe et frénétique des Liges, une structure très faible institutionnellement, voire quasi inexistante, au sein de laquelle existait et existera pratiquement jusqu'à la fin un problème irrésolu d'équilibres politiques entre la composante "aristocratique" de la République et son âme "populaire". Ainsi que l'a démontré admirablement Head, l'évolution politico-sociale grisonne dès la moitié du XVIe siècle alla décidément vers le renforcement local d'un nombre restreint de familles – notamment les von Planta et les von Salis – qui avaient trouvé une source de richesse pratiquement inépuisable dans les carrières militaires, dans les propriétés foncières et dans le crédit – deux activités du reste étroitement liées entre elles – dans les charges communales, dans les bureaux fédéraux et, bien entendu, dans ceux des bailliages, mais surtout dans les pensions et dans les dons offerts par les puissances étrangères qui entendaient par ce moyen conditionner politiquement la vie intérieure et extérieure des Liges. C'est ainsi que vinrent à se créer deux fronts opposés: les grandes familles, d'une part, et, de l'autre, les communautés, dont les anciens droits finirent par être défendus par

⁶ Pour ces aspects, je renvoie au récent *La Valtellina crocevia dell'Europa. Politica e religione nell'età della guerra dei Trent'anni*, sous la direction d'Agostino BORROMEO; Milan, Giorgio Mondadori, 1998, qui toutefois reproduit en substance la vieille conception historiographique politico-diplomato-militaire. Beaucoup plus nouvelle l'étude de Randolph C. HEAD, *Early Modern Democracy in the Grisons. Social Order and Political Language in a Swiss Mountain Canton, 1470-1620*; Cambridge, Cambridge University Press, 1995, qui toutefois le *texte précédent ne cite pas*. Il vaut la peine de consulter aussi le manuel d'histoire grisonne *Storia dei Grigioni. Letà moderna*; Bellinzona, Casagrande, 2000.

La bulle par laquelle le pape Grégoire XIII institua le Collège helvétique de Milan, où Rusca fit ses études (original aux Archives archiépiscopales de Milan)



la génération plus jeune des ministres protestants qui firent du recours à l’insurrection armée et aux tribunaux spéciaux une véritable arme de lutte contre l’élite de gouvernement constituée par un nombre restreint de familles aristocratiques. C’est à partir du conflit entre les Communes et les familles nobiliaires que l’on peut comprendre la violente histoire des Ligues au XVIIe siècle – ainsi que celle de la Valteline. Les Communes possédaient bien peu d’armes pour essayer de résister: les anciens pactes, les structures “populaires” de la tradition, et la toute dernière, le recours à la “démocratie” que les protestants firent leur. Ce processus fut fortement soutenu par l’église évangélique – de nombreuses sollicitations dans ce sens vinrent justement des ministres réformés – et était en tout cas en harmonie avec les Cantons protestants de la Confédération, dans une sorte de “front évangélique” commun. C’est dans ce contexte que nous devons placer les vicissitudes du Collège de Sondrio et la détérioration progressive d’une cohabitation qui, sans avoir jamais été trop facile, avait quand même résisté longtemps.

Lorsque les vicissitudes internationales de l’époque attribuèrent aux Grisons un rôle de premier plan dans le contexte européen, nous assisterons à nouveau au début du XVIIe siècle à des années chaotiques et difficiles pendant lesquelles les Ligues, à un pas de la guerre civile, risquèrent la désintégration

totale: jusqu’en 1622 se succédèrent des recours aux *Fähnliupfe* – les insurrections armées, littéralement “levées d’escouades” – avec une participation considérable des Communes, dans une sorte de spirale sans fin, étant donné que chaque soulèvement de paysans aboutissait à la constitution d’un Tribunal spécial dont l’action, en général mue par une volonté punitive, finissait à son tour par solliciter d’autres *Fähnliupfe* dans un crescendo qui atteignit son paroxysme précisément lors du fameux *Strafgericht* de Thusis de 1618, né d’un tumulte qui avait eu son centre dans l’Engadine – à Zuoz – et qui, dirigé contre les leaders catholiques de la Valteline, a été guidé par les ministres protestants et par les chefs de la faction vénitienne. Les insurgés se dirigèrent vers Coire puis vers Thusis, où finirent par affluer près de deux mille hommes. Un tribunal de soixante-six jurés fut élu, cette fois-ci toutefois – et il s’agissait vraiment d’une nouveauté absolue – le *Strafgericht* eut la supervision de neuf jeunes ministres qui représentaient l’aile plus radicale du synode des pasteurs grisons et qui incarnaient la volonté de défendre les autonomes communales. Le tribunal procéda avec dureté contre les ennemis du parti vénitien et donc les von Planta, ainsi que contre les principaux représentants du clergé valtelinois, dont précisément Rusca.

L’histoire de l’archiprêtre de Sondrio s’inscrit donc dans le tableau politique complexe qui l’entourait et où les pressions que les grandes puissances européennes concentraient sur les faibles Grisons étaient très fortes. Elle se situe entre la tentative du front calviniste international de lancer une attaque sans précédents juste au cœur de l’Empire et la terrible réaction des armées des deux couronnes habsbourgeoises qui, après la défaite cuisante des Bohémiens en 1620, donnera aux Habsbourg la couronne héréditaire de Bohême, mais amorcera aussi une série de réactions en chaîne capables de transformer un conflit interne à l’Empire en une terrible et interminable guerre continentale dans laquelle la Valteline deviendra le front méridional d’une partie qui se jouait ailleurs.

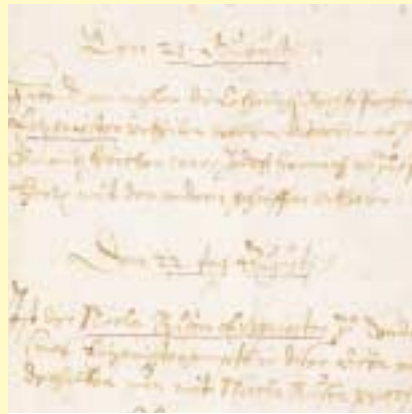
Claudia di Filippo Bareggi

Professeur associé d’Histoire moderne à l’Université de Milan

Le portrait de Nicolò Rusca qui se trouve dans la Mairie de Bedano.

Exécuté quelques années après la mort du prêtre, le tableau appartient à la famille Rusca qui en fit don à la commune tessinoise vers 1830

Le tribunal pénal de Thusis (1618) et la mort de Nicolò Rusca



L'année 1618 a été marquée par deux événements, indirectement reliés entre eux, qui eurent des conséquences néfastes sur l'avenir de la République des trois Ligues: la tentative échouée d'ouvrir une école latine à Sondrio et la convocation d'un tribunal pénal à Thusis.

L'initiative d'ouvrir une école à Sondrio fut débattue au synode des pasteurs dès 1596. Les pasteurs entendaient reprendre un vieux projet, échoué en 1584 à cause des pressions exercées par le cardinal Borromée et par les cantons catholiques sur le gouvernement des Ligues et de l'opposition de l'archiprêtre de Sondrio Gian Giacomo Pusterla. La deuxième tentative aussi d'ouvrir une école latine en Valteline n'eut pas un meilleur sort. Dans une période de contrastes croissants, de rumeurs de guerre, au cours de laquelle il aurait été opportun de promouvoir des initiatives susceptibles de favoriser la distension, le projet d'ouverture de l'école de Sondrio se révéla une grosse erreur. Une fois de plus on arriva en effet au conflit avec l'archiprêtre de Sondrio – le successeur de Pusterla, Nicolò Rusca – irrité du fait que trois des cinq enseignants (dont le recteur Caspar Alexius) étaient protestants. En outre, la question du financement de l'école a été une raison de discordes car les habitants des bailliages n'entendaient pas contribuer à son fonctionnement. En Valteline, l'opposition à l'école de Sondrio fut alimentée par l'interdiction à l'époque, imposée par les Ligues aux jésuites, d'ouvrir une école à Bormio (les autorités des Ligues n'étaient du reste pas les seules à être contraires aux écoles de jésuites, il suffit de penser à la fermeture du collège des jésuites à Roveredo voulue par Charles Borromée en 1583). A la Diète de Davos d'août 1617, quelques députés firent remarquer qu'il n'était pas opportun de suivre une ligne qui semblait permettre aux uns ce que l'on interdisait aux autres, mais leurs arguments ne convainquirent pas la majorité, mais, bien au contraire, poussèrent les radicaux à imposer à tout prix en Valteline la décision d'ouvrir l'école latine. Les tensions surgies en Valteline à propos de l'école jetèrent de l'huile sur le feu du conflit entre les différentes factions qui s'affrontaient au sein des Ligues⁷. Le synode des pasteurs des Ligues, lui non plus, n'était à l'abri des désaccords

entre les factions. Preuve en est l'évolution des travaux du synode de Bergün au printemps 1618. Une minorité décidée de jeunes pasteurs radicaux, qui considérait avec soupçon tous ceux qui nourrissaient quelques sympathies envers l'Espagne vus comme des ennemis des libertés religieuses et politiques des Ligues, prit la direction de l'assemblée. La présidence du synode, qui revenait au pasteur de Coire Georg Saluz, un modéré, contraire aux disputes entre factions, pas forcément hostile à la faction pro-espagnole et sévère vis-à-vis de la radicalisation idéologique en cours dans une partie du corps pastoral rhétique, fut confiée au pasteur Caspar Alexius, recteur de l'école de Sondrio. Le synode de Bergün essaya d'expulser de ses rangs les pasteurs soupçonnés d'"hispanisme" et fit circuler une lettre, lue dans toutes les églises des Ligues, dans laquelle il exhortait à surveiller les pro-espagnols, à dépister leurs manœuvres et à en dénoncer les trames. Il adressait un appel aux Communes de se garder de tous ceux qui percevaient des pensions de puissances étrangères menaçant ainsi la liberté des Ligues. La lettre terminait par une recommandation que tout fût effectué sans tumultes et sans recourir aux armes⁸.

L'appel, diffusé dans une période caractérisée par des controverses politico-confessionnelles incandescentes et par des contrastes fréquents entre les factions alimentés par les débats sur l'opportunité de conclure un traité d'alliance avec l'Espagne ou de renouveler celui, expiré depuis peu, avec Venise, contribua à allumer les esprits. Des tumultes alimentés aussi par les discours de certains pasteurs éclatèrent également dans la basse Engadine contre le chevalier et juge Rudolf Planta, de Zernez, accusé d'être favo-

⁷ Silvio FÄRBER a écrit quelques pages significatives sur la question des factions présentes dans les Ligues au début du XVII^e siècle dans l'essai *Politische Kräfte und Ereignisse im 17. und 18. Jahrhundert*, in: *Handbuch der Bündner Geschichte. Frühe Neuzeit*; Coire, 2000, p. 118-131 (trad. ital. *Storia dei Grigioni, L'età moderna*; Bellinzona, 2000, p. 126-140).

⁸ La lettre est partiellement reproduite dans: Petrus Domenicus ROSIUS À PORTA, *Historia Reformationis ecclesiarum Ræticarum ex genuinis fontibus et adhuc maximam partem numquam impressis sine partium studio deducta. II*; Coire, 1777, p. 258.

nable aux Espagnols et d’avoir menacé de se retirer en Valteline pour y organiser un soulèvement contre les Ligues. Malgré la médiation des trois chefs des Ligues, d’abord, et d’une délégation à laquelle participaient aussi les pasteurs Georg Saluz et Stephan Gabriel, ensuite, les désordres ne se plaquèrent point. On arriva même à organiser un tribunal pénal et à envoyer des groupes armés chargés d’arrêter des membres de la faction des Planta en Valteline, en val Bregaglia et à Chiavenna. A Sondrio on arrê-



ta, avec d’autres, l’archiprêtre Rusca. La ville de Coire, siège choisi des sessions du tribunal pénal, refusa d’ouvrir ses portes aux escadrons des communes. Après quelques jours, le tribunal se transféra à Thusis.

Le tribunal pénal voulut agir au nom de toutes les communes des Ligues et en défense des libertés politiques et religieuses. Parmi les 66 juges, envoyés surtout par les communes protestantes de la Ligue de la Maison-Dieu et de la Ligue des Dix Juridictions, étaient présents, bien qu’en nombre plutôt exigu, des catholiques aussi. Le procès fut influencé dès le début par la présence de certains pasteurs – dont la participation souleva aussitôt de vives contestations, aussi des protestants⁹ – en qualité de superviseurs. Étaient présents Stephan Gabriel, pasteur à Ilanz, Jakob Anton Vulpius, pasteur à Ftan, Caspar Alexius, recteur à Sondrio, Blasius Alexander, pasteur à Traona, Georg Jenatsch, pasteur à Berben-

no, Bonaventura Toutsch, pasteur à Morbegno, Conrad Buol, pasteur à Davos, Johann à Porta, pasteur à Zizers, Johann Janett, pasteur à Scharans. Les chroniqueurs Bartholomäus Anhorn et Fortunat von Juvalta analysèrent de façon critique l’activité des pasteurs – notamment Johann Janett, Georg Jenatsch et Caspar Alexius – et se firent les porte-parole de dures critiques. Juvalta précise que les pasteurs dirigeaient les enquêtes et l’instruction des preuves et que les actes du procès étaient en leurs mains. Aux pasteurs toutefois il n’était pas permis de voter lorsqu’il s’agissait de décider la condamnation à infliger aux imputés. Dans une déclaration rédigée à Thusis, les promoteurs du tribunal, présidé par Jakob Joder von Casutt, proclamèrent leurs intentions: à savoir, assurer la souveraineté et les libertés rhétiques, éliminer les interférences étrangères, empêcher les manœuvres des Grisons qui recevaient des pensions de l’étranger, annihiler le parti pro-espagnol, obliger les sujets au respect des lois et les adhérents des deux confessions à une cohabitation pacifique.¹⁰

Bien que le tribunal de Thusis soit souvent rappelé uniquement pour avoir torturé et tué Nicolò Rusca, il ne faut pas oublier qu’il travailla pendant six mois, d’août 1618 au mois de janvier de l’année suivante, prononçant au cours de cette période 157 jugements contre autant d’imputés. Dans une première phase, durée près de deux mois, le tribunal jugea les frères Rudolf et Pompejus

Don Nicolò Rusca apparaît miraculeusement à Jürg Jenatsch.

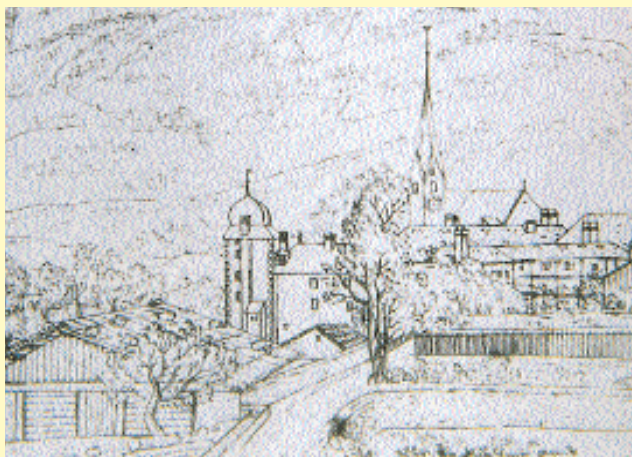
Dans le dessin d’Otto Baumberger, l’épisode est fruit de l’imagination de Conrad Ferdinand Meyer, écrivain du XIXe s., auteur du roman historique *Jürg Jenatsch. Une histoire grisonne*. Jenatsch fut un des juges du tribunal pénal de Thusis qui s’acharnèrent le plus contre l’archiprêtre de Sondrio

⁹ Bartholomäus ANHORN, *Der Graw-Pünter-Krieg. 1603-1629*, sous la direction de Conrandin von MOHR; Coire 1862, p. 32-34; Fortunat von JUVALTA, *Denkwürdigkeiten, 1567-1649*, sous la direction de Conrandin von MOHR; Coire 1848, p. 47-50 et 57-58.

¹⁰ Andreas WENDLAND, *Passi alpini e salvezza delle anime. Spagna, Milano e la lotta per la Valtellina (1620-1641)*; Sondrio, 1999 (trad.it. de: *Der Nutzen der Pässe und die Gefährdung der Seelen. Spanien, Mailand und der Kampf ums Veltlin (1620-1641)*; Zurich, 1995); p. 72-76. Pour ce qui concerne la situation générale dans les bailliages, au début du XVIIe siècle et les rapports entre prince et sujets: Guglielmo SCARAMELLINI, *Die Beziehungen zwischen den drei Bünden und dem Veltlin, Chiavenna und Bormio*, in: *Handbuch der Bündner Geschichte. Frühe Neuzeit*; Coire, 2000, p. 141-158 (trad. allem. de: Guglielmo SCARAMELLINI, *I rapporti fra le Tre leghe, la Valtellina, Chiavenna e Bormio*, in: *Storia dei Grigioni. L’età moderna*; Bellinzona, 2000, p. 151-165).

Planta, le podestat Giovanni Battista Prevosti, l'archiprêtre Nicolò Rusca, Gian Antonio Gioiero, Lucius de Mont et l'évêque de Coire Johann Flugli. Tous Grisons et laïques, à l'exception de Rusca et de Flugli; tous catholiques, sauf Prevosti.

Le premier à comparaître devant les juges de Thusis fut le podestat Giovanni Battista Prevosti, surnommé "Zambra", de Vicosoprano en val Bregaglia. Il fut accusé d'avoir



eu des contacts avec Milan aux temps de la construction de la forteresse de Fuentes, d'avoir diffusé de fausses nouvelles sur les intentions qui avaient poussé les Espagnols à édifier une fortification à l'embouchure des vallées des fleuves Adda et Mera, de s'être opposé à l'idée d'attaquer la forteresse et d'avoir adressé des menaces contre des pasteurs hostiles au courant pro-hispaniste. Prevosti, qui avait des liens de parenté avec les frères Planta, repoussa toutes les accusations et rappela qu'il avait déjà été justifié au cours d'un précédent procès. Les pasteurs l'exhortèrent à dénoncer Rudolf Planta, mais il s'y refusa. Après de longues tortures – il fut "hissé" plus de quarante fois – le podestat septuagénaire de Vicosoprano rendit un aveu qui le compromettait gravement. Le 22 août 1618, le tribunal le condamna à mort pour haute trahison. Le jugement contre le protestant Prevosti fut exécuté immédiatement.

Ce fut ensuite au tour de Pompejus Planta, châtelain de Rietberg, dans la vallée de Domleschg, qui s'était soustrait à l'arrestation en prenant la fuite. Reconnu coupable de haute trahison, pour de présumés rapports étroits avec Maximilien d'Autriche, il fut condamné par contumace à l'exil à

perpétuité. En outre, le tribunal décréta la confiscation de ses biens et la démolition de sa demeure et proclama également qu'il aurait été immédiatement mis à mort en cas de rapatriement.

Le 1er septembre 1618 commença le procès contre l'archiprêtre de Sondrio Nicolò Rusca, âgé d'un peu plus de cinquante ans, mais d'une santé fragile. Avant de le soumettre à l'interrogatoire, le tribunal le priva de son office ecclésiastique. La principale accusation contre Rusca était qu'il avait tramé, au début des années 1590, avec les Valtelinois Gian Paolo Quadrio et Vincenzo Gatti, un plan pour éliminer le pasteur de Morbegno Scipione Calandrino. L'intention de l'archiprêtre aurait été de faire assassiner le pasteur ou de le faire enlever pour l'emmener hors des frontières rhétiques, puis à Milan ou à Rome. L'accusation se fondait sur la déposition rendue par Michele Chiappini, de Ponte in Valtellina, en 1612. A cette accusation – que Rusca repoussa en contestant la véracité des affirmations de Chiappini et en affirmant avoir entretenu avec Calandrino des rapports tout à fait amicaux et avoir même échangé avec lui des livres à l'époque où il avait été pasteur à Sondrio – s'en ajoutaient d'autres, liées à des événements plus récents. D'après quelques témoignages, l'archiprêtre aurait eu une attitude impatiente et rebelle vis-à-vis des autorités rhétiques; notamment, il aurait parlé avec mépris des décrets publiés afin d'assurer la cohabitation pacifique des deux confessions. A un jeune homme il aurait dit que les fréquentateurs du culte protestant finissent inéluctablement dans les bras du diable. De certaines lettres il serait ressorti le mépris de Rusca à l'égard du décret de la Diète rhétique contre la prédication de moines étrangers dans les bailliages méridionaux et sa volonté de ne pas en respecter les dispositions. Faisant preuve une fois de plus de son insubordination aux autorités, l'archiprêtre se serait opposé à la création de l'école de Sondrio, voulue par la Diète des Trois Ligues. En outre, il aurait incité le peuple au point de rendre difficile aux autorités toute intervention contre lui. La liste des chefs d'accusation se terminait en rappelant que l'archiprêtre n'avait pas donné suite au mandat de comparution que le tribunal de

Vue de Thusis avant l'incendie qui détruisit la ville en 1727

Coire avait émané contre lui, en novembre 1608 et qu’à cette occasion, il aurait au contraire essayé de corrompre des membres catholiques de ce tribunal. L’accusation ajoutait qu’il continuait à entretenir des liens étroits avec des ennemis des Liges, tant à l’étranger que dans les Liges, qu’à l’époque de la construction de la forteresse de Fuentes, il se serait rendu plusieurs fois à Morbegno pour recommander aux catholiques de ne pas appuyer d’éventuelles interventions armées contre les Espagnols et d’avoir tenu des réunions, à Sondrio, dans le presbytère, au cours desquelles de gros mots auraient été prononcés contre les autorités rhétiques.

L’archiprêtre rejeta toutes les accusations, se déclara sujet fidèle aux autorités rhétiques, implora les pasteurs de ne pas le soumettre à la torture et demanda plutôt d’être banni ou envoyé aux galères. Mais les juges ordonnèrent de continuer l’interrogatoire et de recourir à la torture. L’imputé mourut, le deuxième jour de tourments, sans rien avouer. Le tribunal décréta ensuite la confiscation de ses biens, le bourreau ensevelit son cadavre sous le bûcher. La conclusion dramatique du procès Rusca produisit de fortes frictions entre les membres mêmes du tribunal. Les juges réunis à Thusis décrétèrent des mesures sévères pour éviter que les discussions et les contrastes dégénéraient en de véritables bagarres.¹¹

Le 5 septembre s’ouvrit le procès contre le chevalier et juge Rudolf Planta, frère de Pompejus, de Zernez, dans la basse Engadine. S’étant soustrait à l’arrêt, Rudolf fut accusé d’être à l’origine des mouvements insurrectionnels éclatés l’année précédente dans la Ligue de la Maison-Dieu et d’avoir fomenté des désordres dans les Liges et surtout dans l’Engadine suivant l’ordre de puissances étrangères. Les juges du tribunal de Thusis décrétèrent contre lui l’exil à perpétuité et la confiscation des biens, ils ordonnèrent en outre la démolition de sa demeure et de la tour voisine de Wildenberg. Le procès suivant, contre le chevalier et podestat de Morbegno Gian Antonio Gioiero, de val Calanca, se déroula lui aussi en l’absence de l’imputé. Gioiero fut accusé, comme Rudolf Planta, d’avoir fomenté des désordres dans les Liges rhétiques et d’a-

voir été payé à cet effet par des puissances étrangères. Reconnu coupable d’espionnage en faveur de l’Espagne et de la France, de complicité avec Giovanni Battista Prevosti pour avoir empêché l’attaque contre la forteresse de Fuentes, pour avoir porté atteinte aux intérêts rhétiques ayant suggéré aux Espagnols de Milan de bloquer le transit commercial vers les Liges, pour avoir troublé les rapports entre les confessions religieuses et de corruption dans l’achat de charges publiques, il fut condamné à l’exil à perpétuité. Le tribunal ordonna également la démolition de sa demeure en val Calanca et la confiscation de ses biens.

De lourdes accusations de corruption, de trahison des intérêts des Liges et de liens étroits avec les puissances étrangères furent à l’origine également de la condamnation à l’exil perpétuel, à la confiscation des biens et à la démolition de sa demeure rendue, par contumace, au juge Lucius de Mont, podestat du val Lumnezia.

Contre l’évêque de Coire, reconnu coupable de haute trahison, le tribunal de Thusis confirma, par contumace, la condamnation à l’exil perpétuel déjà infligée par le tribunal d’Ilanz en 1607. Les juges ordonnèrent la confiscation de ses biens, privèrent l’évêque Johann Flugli von Aspermont de l’office ecclésiastique et réitérèrent qu’il aurait été immédiatement mis à mort au cas où il serait rentré sur le territoire des Trois Liges. Dans l’espace de deux mois à peine, le tribunal pénal avait épuisé les procès contre les principaux imputés. Mais l’activité des juges était loin de sa conclusion.

A Thusis, dans les quatre mois suivants, 150 autres sentences furent rendues. Des condamnations à mort émises par le tribunal dans la seconde phase de son activité, une seule, celle contre le Valtelinois Biagio Piatti, reconnu coupable de meurtre et d’avoir tramé un plan pour assassiner les protestants de Boalzo, fut exécutée. Les autres

¹¹ Pour une reconstruction du procès de Thusis, du côté catholique: Cesare CANTÙ, *Il sacro macello di Valtellina. Episodio della riforma religiosa in Italia*; Bormio 1999 (réimpression), p. 100-104; Johann Franz FETZ, *Geschichte der kirchenpolitischen Wirren im Freistaat der drei Bünde (Bistümern Chur und Como). Vom Anfang des 17. Jahrhunderts bis auf die Gegenwart*; Coire, 1875, p. 69-78.

condamnations infligées par le tribunal pénal allaient de la condamnation à mort par contumace et à la confiscation des biens à Antonio Maria et Giovanni Maria Paravicini et Giovanni Francesco Schenardi, à l'exil perpétuel à Giacomo Robustelli, Francesco Venosta, Antonio Ruinella, Daniel Planta, Augustin Travers, Teodosio Prevosti et le bourgmestre de Coire Andreas Jenni, à l'exil temporaire à Nicolò Merulo, accusé d'avoir sonné les cloches lors de l'arrestation de l'archiprêtre Rusca, et aux interprètes des représentants du roi de France auprès des Liges, Gueffier, Anton von Molina et Johann Paul, à d'importantes amendes pour les Gouverneurs grisons Christoph Gess (1613-14) et Joseph von Capaul (1615-16), punis pour gestion cor



rompue de la charge et enrichissement personnel, à Francesco Paravicini d'Ardenno et Fortunat von Juvalta, à des amendes légères pour Giovanni Battista Schenardi et Nicolao Carbonera, coupables d'avoir protesté lors de l'arrestation de Rusca à Sondrio.

Dans la longue liste des condamnés figurent aussi les pasteurs Georg Saluz, de Coire, Andreas Stupan, d'Ardez et Simon Ludwig, de Malans. Le premier a été frappé d'une amende pour avoir critiqué l'implication de certains pasteurs dans les travaux du tribunal de Thusis, pour s'être exprimé favorablement à propos du cahier des charges soumis au négociateur espagnol aux Liges en 1617 et avoir élogié Rudolf Planta et blâmé d'autres pasteurs; le deuxième a été condamné à l'exil temporaire pour avoir critiqué les choix des pasteurs radicaux et avoir exprimé son appui, de sa chaire, à Rudolf Planta; le troisième a été infligé d'une amende pour

avoir blâmé le tribunal.

La ville de Coire, à forte majorité protestante, et son Conseil furent condamnés à payer de fortes amendes par suite de leur attitude pro-espagnole et à prendre en charge les frais de ravitaillement des escadrons des communes pour ne pas leur avoir ouvert les portes de la ville.

En janvier 1619, le tribunal de Thusis, parmi les juges duquel commençaient à se faire jour un certain égarement et des signes de fatigue, fut enfin dissous. Depuis longtemps désormais l'écho suscité par le tribunal soulevait un peu partout des vagues d'indignation et commençait à nuire à l'image des Liges et de ses responsables. Le synode des pasteurs, réuni à Zuoz après la fermeture du procès et obligé par de nouveaux tumultes éclatés en Engadine à se dissoudre avant terme, réfléchissant l'indignation évidente pour la façon dont les choses s'étaient déroulées à Thusis, interdit à Blasius Alexander et à Georg Jenatsch d'accomplir leurs fonctions pastorales pour une période de six mois.

Le tribunal pénal de Thusis n'a pas été le premier fruit du contradictoire idéologique en cours au sein des Liges et, malheureusement, il ne fut pas le dernier non plus. Thusis faisait suite à Ilanz et à Coire, où la faction pro-espagnole avait frappé durement les pro-français et les pro-vénitiens. A Coire, en 1619, un tribunal pénal favorable aux "hispanisants" revit les actes du procès de Thusis, mit en lumière de graves incorrections commises par les juges de Thusis, tempéra ou annula de nombreuses condamnations, émit de nouvelles sentences. D'ici peu, dans une épouvantable alternance d'un camp à l'autre, un nouveau tribunal pénal, convoqué à Davos, confirma les décisions du tribunal de Thusis. La voie vers l'implication des Liges dans la guerre européenne était ouverte.

Le procès de Thusis, conduit par un tribunal pénal qui s'estimait aussi un outil de renouvellement et de nettoyage de l'Etat des Liges, prête le flanc en général à de nombreuses critiques et surtout sur le plan procédural. L'épisode du meurtre de l'archiprêtre Rusca constitue un acte qui fut désapprouvé, pour des raisons diverses, dans

les mois et les années qui suivirent, aussi du côté protestant (où ne manquèrent pas non plus de nombreuses voix d’approbation). Ainsi, par exemple, le pasteur de Fläsch, Bartholomäus Anhorn, auteur d’un journal où sont décrits les événements rhétiques de la première moitié du XVIIe siècle, condamna explicitement le meurtre du prêtre, tandis que Fortunat Sprecher von Bernegg, protestant et narrateur précis, consacra à l’archiprêtre des mots pleins de respect.¹² Quoiqu’il en soit, cet épisode reste un acte de cruauté.

Dans des années plus proches, le travail de plusieurs historiens a permis, grâce aussi à une nouvelle façon d’interroger les événements, de jeter une nouvelle lumière sur le tribunal pénal de 1618, sur l’épisode du meurtre de Rusca et sur le rapport complexe et délicat entre éléments politiques et confessionnels en jeu dans les Liges et dans les pays dominés. Conradin Bonorand a concentré, dans une page dense des “Quaderni Grigionitaliani”¹³, une série de questions cruciales culminant dans l’appel à analyser les événements historiques de façon objective, sans tomber dans les pièges de l’apologie et de la passion idéologique. Autrement dit, il s’agit d’éviter toute simplification schématique qui veuille faire de Thusis, par exemple, un tribunal où les Grisons condamnèrent les Valtelinois (ce tribunal pénal infligea moins de vingt condamnations à des Valtelinois et plus de cent trente à des Grisons), le tribunal protestant qui condamna des imputés catholiques (au tribunal de Thusis participaient aussi des juges catholiques et nombreux furent les protestants condamnés, dont un mis à mort), le tribunal animé uniquement par l’intolérance religieuse (le tribunal pénal de Thusis se proposait notamment de neutraliser les éléments principaux de la faction pro-espagnole dans les Liges et d’obliger les sujets à l’obéissance envers le prince). Travailler dans ce sens ne signifie absolument pas absoudre tout le monde en vertu du fait que tous se sont entachés de fautes plus ou moins graves, mais voir plutôt les faits dans leur complexité objective, dans le contexte plus vaste où ils se sont déroulés, dans leur interconnexion réciproque.

Il nous faut également éclaircir, dans ce

sens, quels furent, par exemple, les rapports entre l’archiprêtre Rusca et le pasteur de Sondrio Scipione Calandrino, et, peut-être, aussi d’autres prédicateurs évangéliques. Accusé, à Thusis, d’avoir eu l’intention de faire assassiner Calandrino, Rusca répondit que cela n’était pas vrai et que, bien au contraire, il avait toujours eu de bons rapports avec le pasteur. Les mots de l’archiprêtre révèlent un rapport cordial, fait de courtoisie et d’échanges réciproques de textes d’étude, voire de partage de réflexions théologiques. Le chroniqueur Sprecher von Bernegg ajoute qu’il a habité à Sondrio pendant deux ans, à l’époque où il remplissait l’office de remplaçant du juge des causes criminelles, dans une maison voisine de celle où habitait l’archiprêtre. «Je vécus en contact étroit avec lui», raconte Sprecher von Bernegg, qui décrit l’archiprêtre comme «un homme au style de vie sobre, presque toujours voué à l’étude et à l’exercice de son office ecclésiastique», un homme «qui connaissait très bien l’hébreu, le grec et le latin». S’agit-il d’affirmations fausses, motivées par la nécessité de se défendre des accusations, dans le premier cas, et par le désir de rendre hommage à une personnalité remarquable, dans le second, ou bien d’une indication sur la base de laquelle supposer l’existence, à Sondrio et, peut-être dans d’autres centres de la Valteline, d’un climat moins tendu, parmi les ecclésiastiques des deux confessions, que celui qui a été souvent décrit?

Bonorand, dans un ouvrage posthume, revenant sur l’arrestation de Rusca, a soulevé la question délicate de la faible réaction de la population catholique de Sondrio et des territoires rhétiques traversés par l’escadron armé qui avançait lentement vers l’intérieur

¹² Fortunat SPRECHER VON BERNEGG, *Geschichte der bündnerischen Kriege und Unruhen. Erster Theil. Buch 1-10. Vom Jahre 1618 bis 1628*, sous la direction de Conradin von MOHR; Coire, 1856, p.84.

¹³ Conradin BONORAND, *Attuale situazione delle ricerche sulla Riforma e sulla Controriforma in Valtellina e in Valchiavenna*; in “Quaderni Grigionitaliani”, numéro spécial 1991, p. 95.

¹⁴ Conradin BONORAND, *Reformatörisehe Emigration aus Italien in die Drei Bünde. Ihre Auswirkung auf die kirchlichen Verhältnisse. Ein Literaturbericht*; Coire, 2000, p. 269.

de la Rhétie.¹⁴ Aucune tentative véritable d'arrêter l'escadron et de libérer le prêtre n'a été accomplie à Sondrio, dans le Valmalenco et ni même le long du chemin, à travers les communes catholiques rhétiques, de Bivio à Thusis.

Dans le cadre d'une évaluation du meurtre de Rusca à Thusis, on ne peut pas perdre de vue non plus les nombreux enlèvements, qui se sont souvent conclus par l'exécution des victimes, d'un nombre important de protestants, pris avec la force des territoires assujettis et livrés à l'Inquisition. Si l'arrestation et le meurtre de Rusca sont brutaux et injustifiés, le sont aussi l'enlèvement du



pasteur de Morbegno Francesco Cellario (enlevé en 1568, porté à Rome et tué devant le Château Saint-Ange l'année suivante) et du pasteur Lorenzo Soncino, de Mello (porté à Milan et tué en 1588), les attentats contre le pasteur Calandrino, la tentative d'enlèvement du pasteur Ulisse Martinengo et de nombreux autres actes semblables attestés dès les premières années du XVIII^e siècle.

Une dernière considération, parmi les autres qui pourraient être faites, concerne la radicalisation des fronts qui s'est produite dans les Ligues et dans les pays assujettis (une évolution qui concerna aussi de nombreux représentants catholiques et protestants). A Thusis, les juges grisons furent amenés à estimer secondaire le fait que Rusca fut un représentant de pointe du clergé des pays

assujettis, par l'intermédiaire duquel un coup grave était donné à l'église romaine en Valteline. A leurs yeux il était plus important avoir donné une leçon à un élément rebelle. Ainsi que le dit – d'après le chroniqueur Juvalta – le pasteur Caspar Alexius: «Ces sujets ont le cou raide et marchent le front trop haut, il faut le leur faire abaisser et les humilier». Mais Thusis n'obtint pas que les Valtelinois devinssent des sujets obéissants; bien au contraire, le tribunal éloigna définitivement la possibilité d'une cohabitation pacifique.

En conclusion, un bref aperçu des principales sources plus accessibles relatives au procès de Thusis et au procès contre Nicolò Rusca, constituées par les actes du procès et quelques chroniques contemporaines.

Aux Archives de l'Etat Grison, à Coire (Staatsarchiv Graubünden Coire AB IV 5/13), *Strafgerichtsprotokoll Thusis 1618 und Malans 1621*, sont conservés les procès-verbaux des séances du tribunal pénal de Thusis. Le texte se présente comme une copie des procès-verbaux de Thusis, faite pour la Ligue des Dix Juridictions, à laquelle s'ajoute un exemplaire des procès-verbaux des travaux du tribunal pénal de Malans. Christian Kind¹⁵ estime que les actes originaux ont été détruits, lors de la révision des procès de Thusis, par le tribunal de Coire de 1619. Dans l'exemplaire gardé aux Archives de l'Etat de Coire manquent, ou sont partiellement endommagées, les pages où sont indiqués les noms des membres du tribunal. Cela rend impossible d'établir avec précision la composition du tribunal pénal de Thusis.

Une autre version des actes du procès, plus brève que la première, dont elle pourrait être un résumé, est transcrite dans le cinquième volume du recueil fait par l'historien rhétique Conradin von Mohr, *Documente zur vaterländischen Geschichte. Sec. XVII. 1538-1681*, conservée aux Archives de l'Etat Grison (Staatsarchiv Graubünden Coire AB IV 6/22). Les principales sources imprimées relatives aux travaux du tribunal pénal de Thusis, notamment le procès contre l'archiprêtre de Sondrio Nicolò Rusca, sont constituées par les chroniques contem-

¹⁵ Christian KIND, *Das zweite Strafgericht in Thusis 1618*; in: "Jahrbuch für Schweizer Geschichte", 1882, p. 292.

Fortunat Sprecher von Bernegg, magistrat grison qui connut Rusca et à l'égard duquel il eut des mots d'appréciation (gravure, Musée Rhétique de Coire)

poraines des Grisons Bartholomäus Anhorn, Fortunat Sprecher von Bernegg et Fortunat von Juvalta et de Giovanni Battista Bajacca natif de Côme.

Bartholomäus Anhorn, pasteur protestant à Fläsch et Maienfeld, écrivit *Der Graw-Pünter-Krieg 1603-1629*, un journal en dix volumes publié par Conradin von Mohr, dans la collection “Bündnerische Geschichtschreiber und Chronisten”, en 1862.

Fortunat Sprecher von Bernegg, originaire de Davos, est l’auteur de l’*Historia motuum et bellorum* (en deux volumes, dont le premier couvre la période 1608-1628, le second les années 1629-1644). Sprecher von Bernegg occupa plusieurs charges en Valteline, il connut personnellement l’archiprêtre de Sondrio, Nicolò Rusca, dont il fut le voisin pendant deux ans, et accomplit plusieurs missions diplomatiques pour le compte des Ligues rhétiques.

Tandis que les deux premiers auteurs décrivent des événements en cours ou qui avaient eu lieu depuis peu, le troisième, Fortunat von Juvalta, écrivit, à la fin de sa vie, un *Commentarii vitae* (traduit en allemand et publié par Conradin von Mohr à Coire, en 1848, sous le titre *Denkwürdigkeiten, 1567-1649*), un livre de mémoires, riche de références autobiographiques, qui décrit notamment les troubles dans les Grisons. Fortunat von Juvalta naquit à Zuoz, en Engadine, fréquenta des écoles latines en Allemagne, étudia chez les jésuites, il fut pendant deux ans secrétaire de son oncle, l’évêque de Coire Peter de Raschèr, occupa des charges administratives en Valteline et fut nommé Landvogt épiscopal de Fürstenu en 1641. Protestant, en contact constant avec des milieux catholiques, von Juvalta fut jugé par le tribunal de Thusis en 1618 et condamné à payer une forte amende. Sa description n’est pas sans ressentiments contre ceux qui le condamnèrent, mais est riche aussi de détails sur le fonctionnement du tribunal.

Felici Maissen (*Die ältesten Druckschriften über den Ezpriester Nicolò Rusca*, in: “Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte”, 54/1960, p. 211-239) a enfin démontré de façon convaincante, sur la base d’une confrontation serrée, la validité de la chronique des événements de Thusis écrite par Giovanni Battista Bajacca natif de Côme et publiée en appendice de sa biographie de

l’archiprêtre de Sondrio, *Nicolai Ruscae S.T.D. Sundrii in Valle Tellinae archipresbyteri anno MDCXVIII Tuscianae in Raethia ab haereticis necati vita et mors*. La biographie et la chronique de Bajacca, avocat, secrétaire du nonce apostolique Sarego, ont été rééditées à Côme en 1958, par l’historien Pietro Gini. L’appendice comprend une longue lettre envoyée par Bajacca au père capucin Tobia, gardien de Melzo.

Paolo Tognina

Responsable des émissions évangéliques à la RTSI, Novaggio; ex-pasteur de l’église évangélique réformée de Locarno.



PASTOR BONUS NICOLAUS RUSCA
ARCHIPRESBYTER SONDRIENSIS
1648

"Haïsez l'erreur, aimez les errants"

Nicolò Rusca, le bon pasteur



Le 8 novembre 1927, cent vingt-six curés de la Valteline, par l'intermédiaire de l'archiprêtre de Sondrio, Monseigneur Pietro Maiolani, priaient le nouvel évêque de Côme Monseigneur Adolfo Pagani d'essayer d'obtenir du Saint-Siège que l'on commence le procès canonique de béatification de don Nicolò Rusca, "l'archiprêtre martyr" ainsi qu'il est couramment reconnu et invoqué dans nos terres.

Dans la requête adressée au pape Pie XI (le Milanais Achille Ratti), parmi les arguments à l'appui, on citait le précédent de deux récentes canonisations de prêtres: le 23 mai 1920 Benoît XV avait béatifié le primat d'Irlande Oliviero Plunket, tué à Londres en 1681, tandis que toujours Pie XI, à la Pentecôte de 1925, avait déclaré saint Jean-Baptiste Marie Vianney, le curé d'Ars.

Les suppliants, qui interprétaient une pensée largement répandue tant dans le diocèse de Côme que dans le Tessin, associaient un martyr et un pasteur ayant charge d'âmes avec le désir et l'espoir de voir honoré, avec les deux titres réunis, l'héroïque archiprêtre de Sondrio: «perle des prêtres, modèle des Saints Pasteurs combattants pour la foi et vrai martyr de l'Eglise catholique [...] servira de stimulation pour beaucoup à aimer, soutenir et défendre avec plus de vigueur la religion de leurs Pères [...] admirable modèle pour les Pasteurs d'âmes qui soulève leur esprit parfois découragé dans l'exercice de leur saint ministère».

Cette lettre n'obtint pas le résultat sans doute un peu trop ingénument rêvé, mais, s'ajoutant à l'action de don Luigi Guanella (à son tour, béatifié en 1964) au début du XXe siècle pour la "cause Rusca", encouragea de nombreuses interventions de Monseigneur Alessandro Macchi. Ce dernier, succédant à Monseigneur Pagani, prit à cœur l'initiative, s'accorda avec les évêques de Lugano et de Coire pour les compétences territoriales et obtint de la Congrégation des Rites, le 3 novembre 1932, que le procès se déroulat à Côme.

Entretemps, il avait réuni un comité permanent, constitué le "Collège Demandeur" formé par tous les vicaires de paroisse, les curés des villes, les chanoines de la cathédrale et d'autres prêtres éminents, arrivant à

célébrer en 1935 le Procès Diocésain informatif. Les actes furent envoyés à Rome: le chemin était ouvert et si, pour différentes raisons, ce n'est que cinquante ans après que la démarche a été reprise avec le nouveau procès diocésain conclu solennellement dans la Collégiale de Sondrio le 26 avril 1996, la longue interruption n'a pas été vaine. En effet, tous les documents acquis ont été contrôlés, beaucoup de nouveau matériel a été trouvé à Côme, à Milan et à l'étranger, classé, étudié et fouillé, arrivant à la *positio* qui l'on espère, sera prochainement publiée. Nous pouvons ici nommer certains des spécialistes et des "postulateurs", suisses et italiens qui, au cours de ces décennies, ont conduit des recherches et des enquêtes sur Nicolò Rusca: Giuseppe Trezzi, premier postulateur de 1934 à 1956; Alfonso Codaghengo et Pietro Gini, qui remplirent ce rôle en qualité respectivement de titulaire et de vicaire jusqu'en 1965; Lorenzo Casutt et Theophil Graf, tous deux capucins, chargés en 1963 par Monseigneur Frutaz de la *Relatio Historico-Critica*, poursuivie en 1974 par père Rocco da Bedano; Burckardt Mathis, Melchiorre de Poblatura, Gilberto Agustoni et Paolino Rossi, par ordre chronologique postulateurs de 1966 à aujourd'hui; Giuseppe Cerfoggia, Tarcisio Salice, Giovanni Da Prada et Saverio Xeres qui, à des titres et moments divers, ont donné un apport décisif à la connaissance des événements historiques, politiques et religieux liées à la figure de don Nicolò Rusca.

Une chose certaine est ressortie de toutes les études: la mort de l'archiprêtre de Sondrio, comme on l'avait toujours pensé surtout du côté catholique, est un vrai "martyre"; mais la figure et la sainteté de Rusca sortent un peu réduites par le seul titre de "martyr", bien que le martyr constitue l'"amour le plus grand" et un fait qui à lui seul suffit à la canonisation. «Cet événement culminant de son existence et qu'il faut comprendre, en tant que tel, à la lumière de toute sa vie antérieure, a risqué d'absorber trop l'attention en obscurcissant la valeur de ce quotidien "prendre la croix" que Jésus a pratiqué et proposé à ses disciples». Donc Nicolò Rusca pasteur et martyr; «bon berger qui donne sa vie pour ses brebis» (Jean, 10),

mais d’abord connaît, récolte, guide, nourrit, défend...

L’idée d’élargir la façon de considérer toute la vie et l’action de Rusca et non seulement son glorieux martyre, plaisait beaucoup déjà à don Gian Antonio Paravicini, clerc élevé par Rusca à Sondrio, puis son successeur, qui écrit dans *Stato della Pieve di Sondrio*: «Mais non seulement il se comporta en martyr, mais il se montra digne d’être enregistré parmi les Anachorètes, les Confesseurs, les Docteurs, les Pontifes pour le gouvernement avisé de la bergerie et de ses ouailles; des Docteurs pour la prédication incessante de la parole de Dieu; des Confesseurs pour la piété singulière à l’édification des peuples; et des Anachorètes pour la solitude dans laquelle seul il s’adonnait aux études et aux méditations. Pendant le temps que lui laissaient les fonctions paroissiales et la vie active, on le voyait surtout consacré à la contemplation, absorbé dans les spéculations, plongé dans les livres; plus au ciel que sur la terre; plus avec Dieu qu’avec les hommes; plus avec les livres qu’avec soi-même. Les livres étaient sa table, Dieu son commensal, le ciel son cénacle...». Malgré le style du XVIIe siècle, les exagérations dictées par l’affection filiale, la figure de Rusca dessinée par Paravicini coïncide avec celle qui ressort des documents officiels conservés auprès de la curie de Côme, publiés il y a quelques décennies par don Tarcisio Salice, et de plusieurs autres écrits et témoignages de l’époque.

Parmi les actes de la visite pastorale de l’évêque de Côme Filippo Archinti (1595-1621) – visite de 1614 – il existe la *Relazione*, rapport autographe de Rusca, et une *Memoria delle gravezze sostenute dal M. R. Sig. Arciprete scritta dai parrocchiani che commendano il loro parroco* (Mémoire des charges supportées par M. R. M. l’Archiprêtre écrite par les paroissiens qui louent leur curé). Le style des deux documents est sobre, schématique; tous deux énumèrent des faits, des données, des chiffres qui présentent une paroisse “réformée” d’après les règles du Concile de Trente et en regardant Milan et saint Charles Borromée, le modèle reconnu des évêques de la réforme catholique. Ainsi Rusca se consacra à plein temps, de toutes ses forces et comptant surtout sur

la grâce de Dieu qu’il obtenait avec tant de prières, à tous les problèmes que les temps particulièrement difficiles posaient. Le rapport de Rusca à l’évêque Archinti touche tous les secteurs de la pastorale: la conservation et la restauration des bâtiments et des lieux de culte; les objets du culte, les horaires et le cérémonial des fonctions, la promotion du laïcat, des associations et des confréries, la gestion des vocations (vingt prêtres, ponctuellement énumérés, ont été accompagnés à l’autel par ses soins) et le zèle pour la fraternité sacerdotale.

Du clergé de sa paroisse Rusca peut dire que «les prêtres sont tous bons, et vivent loin des scandales et des mauvaises pratiques, qu’il ne



m’a jamais été rapporté de mauvaises informations à leur propos; ce sont des personnes tranquilles, loin des tumultes, désireuses de satisfaire les peuples et leur office [...] Quant aux prêtres habitant Sondrio, qui vivent sous mes yeux et parlent avec moi tous les jours, ils mènent une vie excellente et irrépréhensible, et sont si bons, généreux et prêts à servir l’église et irrépréhensibles, et à m’aider dans toutes les circonstances,

que je ne saurais les désirer plus à mon gré et à mon goût. Ils sont entre eux et moi et je suis moi avec eux tellement d'accord, que lorsque nous nous retrouvons ensemble, c'est pour nous une très grande consolation, comme si nous étions tous enfants d'une même mère». Ces dernières nouvelles suffiraient à faire de Rusca non seulement l'idéal du pasteur "post-Concile de Trente", mais avec un



peu de "mise à jour" un modèle des plus valables des pasteurs "post" Vatican second. Il n'est pas facile de décrire ici de façon détaillée et exhaustive l'action "sous tous les angles" exercée par don Nicolò Rusca, à commencer par l'administration des sacrements et de la formation du chrétien adulte dans la foi – avec la catéchèse organisée suivant les méthodes du prêtre du lac de Côme Castellino da Castello – jusqu'à l'administration avertie des biens de l'église, du chapitre et du bénéfice.

Dans le cadre civil aussi, Rusca ne manqua pas d'accomplir son œuvre pastorale précieuse, éclairée et savante. Ainsi s'exprime don Tarcisio Salice: «En tant qu'acteur de paix, Rusca était homme d'un grand équilibre. Pour ces dons [...], simples particuliers, administrateurs publics valtellinois ainsi que magistrats grisons firent souvent appel à lui comme arbitre pour la solution de questions d'héritage, de répartition des frais entre les communautés ou les "terzieri" de la Valteline jusqu'aux questions de

compétence entre familles catholiques et réformées».

Toutes les nombreuses images de Rusca qui nous sont parvenues soulignent les traits du combattant intrépide et, encore plus, du martyr qui a fait don de sa vie pour la foi en Christ. Le portrait bien connu placé sur la châsse où sont conservés les restes de l'archiprêtre (commandé en 1852 par la Confrérie du Saint-Sacrement au peintre de Sondrio Antonio Caimi à l'occasion du transfert des ossements du Sanctuaire de la Sassella à la Collégiale de Sondrio) représente le prêtre de trois-quarts, dans une attitude qui veut mettre en évidence – comme l'écrit Tommaso Levi – «les traits de l'homme intérieur quasi transfiguré par le sacrifice suprême».

L'image plus récente de Nicolò Rusca – un vitrail dans l'abside de la Collégiale, placé ici en 1935 lors du "Premier procès informatif" pour la cause de la béatification – et ce n'est pas un hasard – est différente. Rusca y est représenté debout, avec la barrette, l'étole rouge et le surplis blanc qui se détachent sur la longue soutane noire; de la main droite il tient le crucifix, de la gauche un livre. En bas, l'inscription: «Pastor bonus, Nicolaus Rusca, archipresbiter Sondriensis. 1618». "Bon Pasteur": nulle inscription ne pouvait être plus concise et plus complète que celle-ci, qui comprend vingt-huit ans de ministère, le procès et le martyre.

Mgr Alessandro Botta

Vicaire épiscopal de la province de Sondrio et Archiprêtre de l'église Collégiale de Sondrio

La première page de l'édition sous presse de l'éloge de Rusca prononcé par l'archiprêtre de Sondrio Antonio Maffei le 8 août 1852, pendant la cérémonie de translation des restes du prêtre martyr du Sanctuaire de la Sassella à l'église collégiale de Sondrio

Remerciements

Nous remercions: la paroisse Saints Gervase et Protase de Sondrio, la Municipalité de Bedano, la Biblioteca Civica "Pio Rajna" de Sondrio (qui nous a permis la reproduction des illustrations des pages 61, 66, 71, 82), le Museo Valtellinese di Storia ed Arte de Sondrio (qui nous a permis de reproduire l'illustration de la page 62), le Staatsarchiv Graubünden de Coire et tous ceux qui, à différents titres, ont fourni des informations, des données et des conseils utiles à la réalisation du présent ouvrage.

Références photographiques

Paolo Antamati (photographie p. 65)

Pino Brioschi (p. 55, 67)

Massimo Mandelli (p. 54, 57, 61, 66, 71, 72, 74, 76, 81, 82)

Federico Pollini (p. 53, 62, 78, 79)

Reto Reinhardt (p. 68, 69)

Massimo Tognolini (p. 56)

PROJET ET COORDINATION
SDB, Chiasso

RÉALISATION GRAPHIQUE
Lucasdesign, Bellinzona

TRADUCTIONS EN FRANCAIS, ANGLAIS ET ALLEMAND
de Traduzioni Tramos S.n.c., Milan

Verso de la couverture:
Giovanni Battista BAJACCA,
Nicolai Ruscae S.T.D. Sundrii in Valle Tellina
Archipresbyteri anno MDCXVIII
Tusciae in Rhetia ab Hereticis necati Vita
& *Mors*, Côme, 1621; traduction italienne
de Giuseppe ROMEGIALLI, 1826